

Que vu la nécessité: 1o. d'établir une inspection régulière à Montréal, et d'y avoir un agent de réception et d'expédition; 2o. d'obtenir une installation spéciale pour le transport des articles expédiés et pour leur exposition à Londres; 3o. d'avoir un représentant commercial à Londres, pour effectuer l'écoulement régulier des articles exposés; 4o. de compter sur une avance de fonds d'environ (1.000) mille dollars pour l'achat des articles acceptés.—Cette Société par son secrétaire s'assure auprès des gouvernements d'Ottawa et de Québec des moyens requis pour remplir toutes ces conditions;

Que toutes les fabriques qui se seront inscrites pour l'exposition soient visitées par les inspecteurs de la Société dès l'ouverture de la saison.

Le comité exécutif recommande de plus :

LIVRES DE GENEALOGIE.

Que la Société en réponse à la résolution adoptée à la dernière séance du Conseil d'Agriculture du 3 février courant, accepte la charge de faire et préparer le " Livre de Généalogie " de la race bovine canadienne et un " Livre d'Or " en rapport avec le dit livre de Généalogie.

RECETTES

Le mirage des œufs

On prétend, dans certaines localités, qu'un excellent moyen de reconnaître si l'œuf, que l'on veut faire couvrir, a été fécondé, consiste à toucher ses deux bouts avec la langue; s'ils sont froids tous les deux, l'œuf est certainement stérile; dans le cas, au contraire, où l'œuf a été fécondé il y a un bout froid et un bout tiède.

Nous ne nous portons pas garant de l'excellence de la méthode. Mais les intéressés auraient parfaitement raison de l'appuyer, si inexplicable que la chose paraisse.

Avoine fermentée pour l'alimentation des chevaux.

On augmente sensiblement la puissance nutritive de l'avoine en la mouillant préalablement avec de l'eau très chaude, égouttant après six heures pour ne la donner à l'animal que quarante-huit heures après.

L'opération peut se faire en pratique, d'une manière graduée, au moyen de trois bacs ou seaux contenant chacun une quantité d'avoine égale à la consommation journalière.

AVIS

Le reviseur du district électoral du Comté de Kamouraska dans la province de Québec, nommé en exécution de l'acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il a terminé et publié de la manière prescrite par le dit acte, la première liste générale des électeurs du District électoral du Comté de Kamouraska, et que conformément au dit acte il tiendra une séance pour la révision préliminaire de la dite liste à St-Paschal, dans la salle publique, dans le comté de Kamouraska, dans la dite province, à onze heures de l'avant-midi, le premier jour d'avril 1886.

Toute personne faisant objection à quelque nom inscrit sur cette liste pourra, en tout temps avant le dit jour, et toute personne désirant ajouter quelque nom à cette liste, ou désirant l'amender autrement, pourra, le ou avant le vingt-quatrième jour de mars 1886, remettre au dit reviseur ou lui expédier par lettre enregistrée, à son bureau à St-Paschal ou à son adresse, un avis par écrit, et autant que possible d'après la formule donnée à cette fin dans l'annexe du dit acte, indiquant le ou les noms auxquels il est fait objection, ainsi que les motifs de cette objection, ou le ou les noms que l'on veut faire ajouter à la liste, avec les raisons à l'appui et les particularités du cens électoral et le domicile des personnes dont on veut faire ajouter les noms, ou les particularités de toute autre modification proposée, avec les raisons à l'appui; et tout tel avis devra être signé par la personne qui le donnera, et mentionner sa résidence, son occupation et son adresse postale. Dans le cas où celui qui donnera ainsi avis ferait objection au nom de quelque personne déjà inscrit sur la liste, il devra aussi faire remettre ou expédier par la poste, à la dernière adresse connue de la personne dont on veut faire retrancher le nom, et par lettre

enregistrée, en même temps que le dit avis sera donné au reviseur, copie de l'avis donné.

Daté ce vingt-deux février 1886, à St Paschal

P. V. TACHÉ.

Reviseur pour le District Electoral du Comté de Kamouraska.

BLÉ DE SEMENCE D'ONTARIO.

Trois bonnes variétés à vendre, venant directement des producteurs. J'ai choisi moi-même les variétés les plus productives et les plus promptes à mûrir, savoir :

Le " Fife blanc ".—Cette espèce ressemble au Fife d'Ecosse par la forme et la grosseur de l'épi, mais le grain est plus blanc et produit une farine plus blanche.

Le " Russie blanc ".—Blé à 6pi pesant, produisant de très fortes récoltes. Le grain est couleur d'ambre et fait de très bonne farine. Cette variété est généralement recommandée.

Le " Club " ou " Goutte d'or ",—est le blé le plus hâtif. Le grain est court et gros; l'épi ressemble à celui du blé de Russie, mais il est plus court et plus compact.

Prix \$1.75 cts le minot ou \$3.50 cts le sac de 120 livres, livrable au dépôt de St Roch, et payable argent comptant en même temps que les commandes.

Des échantillons seront envoyés par la malle, sur demande accompagnée de 3 cts en timbres-poste, s'adresser à

AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies, Comté de l'Islet, P. Q.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,  
COCHONS BERKSHIRES,  
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,  
16, Rue St Jacques, MONTREAL

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de Montmagny

11e ANNÉE D'EXISTENCE

BUREAU PRINCIPAL A MONTMAGNY.

Cette compagnie assure contre le feu toutes sortes de propriétés, maisons, dépendances des cultivateurs, etc., aux prix les plus modérés.

JEAN BOUCHER, St Charles de Bellechasse, Président

GEO. DEMERS, St Henri de Lévis, Vice-Président;

JAMES OLIVA, Gérant } Montmagny.  
H. HEBERT, Inspecteur }

Agents généraux: H. HEBERT, Montmagny; G. E. MICHAUD, l'Islet.

1er octobre 1885.

STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ

A VENDRE

Au Bureau de la " Gazette des Campagnes."

Le soussigné offre en vente une magnifique statue de Notre-Dame de Pitié, en carton-pierre, quatre pieds de hauteur et quatre pieds et demi de longueur. Le coloris de cette statue a été fait avec le plus grand soin par un habile statuair de Montréal. S'adresser à

FIRMIN H. PROULX,  
A Ste-Anne de la Pocatière.